

FONDS KAUFMAN & BROAD
Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
Publié au Journal Officiel du 11 mai 2021
(N° de parution : 20210019 - N° d'annonce : 2237)
Siège social : 17 Quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie

RAPPORT d'ACTIVITE
DU FONDS DE DOTATION KAUFMAN & BROAD
(le « Fonds »)
EXERCICE clos le 30 NOVEMBRE 2025

1. Préambule :

- Le Fonds a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature, y compris immobilière, qui lui sont affectés à titre gratuit et irrévocable, afin de réaliser, en tant que fonds opérateur, ou de financer, en tant que fonds redistributeur, toute action d'intérêt général contribuant à :
 - L'accès à l'éducation, ainsi qu'à l'acquisition des savoirs fondamentaux des enfants et jeunes adultes en difficultés en apportant son soutien à tous projets portant notamment sur l'éducation, l'enseignement, la formation, la défense des droits de l'enfant, l'accès au sport, à la culture, aux activités culturelles ou artistiques,
 - La préservation et la sauvegarde du patrimoine architectural, culturel, historique, archéologique, artistique tant en France qu'à l'étranger et la contribution au soutien de projets de mise en valeur de ce patrimoine,
 - L'action en faveur du développement de villes plus humaines, vivables, durables, inclusives et en capacité de répondre aux grands défis actuels et à venir (qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux ou sociétaux).
- KAUFMAN & BROAD SA, en sa qualité de fondateur, a affecté, à titre gratuit et irrévocable, une somme de 15.000 euros constituant la dotation en capital initiale du Fonds.
- Un budget alloué au Fonds, pour l'année 2025, s'élève à un montant global arrondi de 130 000 euros.
- Au 30 novembre 2025, le montant des ressources du Fonds est de 71 845 euros décomposés en 264.269 euros issus des fonds reportés, de (192.424) euros de perte pour 2025.

2. Fonctionnement interne du Fonds :

2.1 Conseil d'administration :

- Composition : Monsieur Nordine Hachemi : Président du Conseil d'administration
Madame Sophie Letierce : secrétaire
Monsieur Bruno Coche : trésorier

2.2 Dates de réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice :

↓ En date du 13 mars 2025, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Détermination de la stratégie du Fonds et arrêté de son programme d'action(s) 2025,
- Vote du budget pour l'année 2025,
- Modification de la composition du Comité de Pilotage,

FONDS KAUFMAN & BROAD
Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
Publié au Journal Officiel du 11 mai 2021
(N° de parution : 20210019 - N° d'annonce : 2237)
Siège social : 17 Quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie

✚ En date du 12 mai 2025, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2024,
- Approbation du rapport annuel d'activité du Fonds,

3. Rapports du Fonds avec les tiers :

3.1 Liste des partenaires du Fonds :

NEANT

3.2 Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds :

Le Fonds mène des actions de prospection auprès de différentes filiales du groupe KAUFMAN & BROAD.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et indication de leurs montants :

La stratégie du Fonds a consisté, pour l'année 2025, à développer un programme d'actions auprès des associations suivantes :

- **Helen Keller Europe- programme Plan Vue**, association à but non lucratif créée en 1998, qui a pour mission de combattre les causes et les conséquences de la cécité et de la malnutrition en créant des programmes de qualité basés sur l'expérience et la recherche.
Elle conduit plus de 120 projets dans 21 pays. Ses programmes s'intègrent facilement et durablement sur les territoires, l'association y renforce les infrastructures locales avec l'aide des partenaires et acteurs locaux qu'elle rassemble autour d'elle (collectivités publiques, associations, entreprises, organisations communautaires).

Budget alloué : 10 000 euros
Dépenses 2025 : 10 000 euros

- **Sport dans la Ville**, association loi 1901 reconnue d'intérêt général - d'insertion par le sport créée en 1998, qui intervient au cœur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Dans ces territoires enclavés les difficultés économiques et sociales sont multiples. La présence de l'Association y est déterminante.

L'ensemble des programmes mis en place par Sport dans la Ville (Sport & Pédagogie, Réussite dans la Ville, L dans la Ville, Job dans la Ville, Entrepreneurs dans la Ville, etc.), permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 12 000 jeunes inscrits à l'association, en participant activement à leur progression et à leur développement personnel.

Budget alloué : 50 000 euros
Dépenses 2025 : 50 000 euros

- **La Cravate Solidaire**, réseau d'associations reconnu d'intérêt général, qui œuvre pour l'égalité des chances avec pour objectif la lutte contre les discriminations à l'embauche, notamment celles liées à l'apparence physique.

Depuis 2012, partout en France, l'association accompagne les personnes en (ré)insertion vers la réussite de leurs projets professionnels. Le réseau d'associations agit aussi concrètement pour changer le regard et les pratiques des recruteurs.

A noter qu'en 2025, 6 collectes de vêtements seront organisées sur les sites de Kaufman & Broad : Lille, Lyon, Marseille, Strasbourg, Nantes et Toulouse.

Budget alloué : 8 000 euros
Dépenses 2025 : 8 000 euros

FONDS KAUFMAN & BROAD
Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
Publié au Journal Officiel du 11 mai 2021
(N° de parution : 20210019 - N° d'annonce : 2237)
Siège social : 17 Quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie

- **Télémaque**, créée en 2005 en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, l'association agit pour l'égalité des chances dans l'éducation. Télémaque soutient des collégiens, des lycéens et des apprentis issus de milieux modestes et de territoires fragiles afin de les encourager à réaliser leur plein potentiel grâce à une approche unique de double mentorat, en recevant le soutien à la fois d'enseignants et de mentors d'entreprise.

La mission de l'association est d'accompagner vers leur réussite des jeunes investis, avec une communauté de mentors et de partenaires engagés du monde professionnel et éducatif.

Budget alloué : 15 000 euros

Dépenses 2025 : 15 000 euros

- **DUO for a JOB**, programme de mentorat intergénérationnel qui permet à des bénévoles de plus de 50 ans, les mentors, d'accompagner des jeunes (de 18 à 33 ans) en recherche d'emploi, les mentees, et de booster leurs chances de décrocher un travail. DUO for a JOB est un programme gratuit, professionnel et personnalisé proposé dans de nombreuses villes, partout en France. L'association a déjà formé plus de 3 500 duos. 3 jeunes sur 4 trouvent une issue positive (emploi, stage ou formation qualifiante) après le mentorat.

Pour l'association, c'est une nécessité de s'assurer aujourd'hui que notre société soit suffisamment inclusive pour que chacun puisse y trouver sa place et y contribuer activement.

Budget alloué : 12 000 euros

Dépenses 2025 : 12 000 euros

- **Espérance Banlieues**, association de la loi de 1901, réseau d'écoles indépendantes de qualité au cœur des banlieues. Sa mission : proposer des solutions adaptées aux défis scolaires de territoires souvent en situation d'urgence éducative avec des méthodes pédagogiques spécifiques au travers d'un réseau de 17 écoles.

Budget alloué : 65 000 euros

Dépenses 2024 : 0 euros

Il convient de préciser que les dépenses suivantes prévues au budget alloué au titre de l'exercice 2024 ont été payées le 4 décembre 2024 :

- **40 000 euros** alloués au programme Antoine de St-Exupéry à Asnières,
- **25 000 euros** alloués au programme Alumni du Cours Frédéric Ozanam à Marseille

Budget alloué 2025 : 65 000 euros

Dépenses 2025 : 0 euros

Le partenariat avec Espérances Banlieues a pris fin en juin 2025 (accompagnement de la classe d'Asnières-sur-Seine jusqu'à la fin de la 3ème, l'obtention du brevet des collèges).

Un nouveau partenariat doit être mis en place avec une autre association dont les critères seront notamment les suivants :

- Intervention dans le domaine de l'éducation et de l'égalité des chances
- Un maillage territorial large pour permettre une implication des agences en région.

FONDS KAUFMAN & BROAD
Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
Publié au Journal Officiel du 11 mai 2021
(N° de parution : 20210019 - N° d'annonce : 2237)
Siège social : 17 Quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie

Les administrateurs ont décidé d'ajouter au budget une enveloppe annuelle de 20 000 euros permettant de mener des actions complémentaires et ponctuelles auprès des associations bénéficiaires du Fonds.

Cette enveloppe complémentaire a été utilisée sur l'exercice à hauteur de 16.865 euros décomposé comme suit :

- **Helen Keller Europe- programme Plan Vue : 4 000 euros**
- **Sport dans la Ville : 4 000 euros**
- **La Cravate Solidaire : 4 865 euros**
- **Télémaque : 2 000 euros**
- **DUO for a JOB : 2 000 euros**

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name.

Nordine Hachemi
Président du Conseil d'administration